



## Compte-rendu du CTL du 07 avril 2022

### ORDRE DU JOUR

1 – Procès verbaux des CTL des 30 mars et 12 avril 2021, des 20 mai et 2 juin 2021, des 1<sup>er</sup> et 13 juillet 2021

2 – Point d'information sur la campagne IR

3 – Bilan de l'exécution budgétaire 2021 et perspectives 2022

4 – Bilan à mi-parcours du plan d'actions de la DGFIP 2020-2022 en faveur de l'égalité professionnelle

6 – Questions diverses

Ce CTL a débuté avec un hommage à notre collègue Nelly Guérioune, décédée la semaine dernière.

Nous avons ensuite lu notre déclaration liminaire, dans laquelle nous dénonçons, entre autres, l'explosion des partenariats avec des sociétés privées, pour la mise en place de techniques d'Intelligence Artificielle (IA). Notre directeur a quant à lui vanté cette volonté de notre administration, sans tenir compte des résultats incertains de l'IA, sans tenir compte des coûts énormes qui sont investis dans ce domaine, sans tenir compte du passé de fraudeur de certaines entreprises choisies. Et sans tenir compte que comme d'habitude à la DGFIP, on met la charrue avant les bœufs : d'abord on supprime des postes dans le

contrôle fiscal (un peu plus de 3 000 postes depuis 2018), ensuite on essaie de créer un système informatique pour remplacer les agents. Ce n'est pas comme si la fraude fiscale était évaluée à 80 milliards d'euros annuellement et qu'il était urgent d'agir...

### Approbation des procès verbaux

Nous nous sommes abstenus à l'unanimité, vu le délai qu'a mis la direction pour nous soumettre ces procès verbaux.

### Point d'information sur la campagne IR

La campagne a officiellement débuté le 7 avril. Mais pour les agents, ça a commencé à frémir avant.

Comme d'habitude selon la direction, on met le paquet sur le service à l'utilisateur.

Concernant l'accueil téléphonique : les usagers ne verront que le numéro national qui les dirigera vers le Centre de Contact (CDC). Du coup, cela allège la réception téléphonique des SIP... ou pas.

D'autant plus que les SIP vont renforcer les CDC qui renforcent les SIP. Bon ne soyons pas mauvaises langues, ce renfort est allégé cette année. La contribution de la DDFIP ne sera normalement que d'une personne (pour tout le département) du 11 au 15 avril, puis de deux du 19 avril au 6 mai et enfin de trois du 9 mai au 8 juin. Mais quand on regarde certains plannings, on a du mal à comprendre pourquoi certains SIP affectent une personne tous les jours sur la 1ère période et que la charge n'est pas mieux répartie entre les 2 SIP...

# Section de la Meuse



Sans compter que dans les SIP, il faut assurer les réponses aux usagers qui les contactent directement. Il est bien prévu la possibilité pour les chefs de service de limiter cette permanence à 30 heures par semaine par SIP. Encore faut-il que les chefs de centre mettent en place ce dispositif.

Il ne faut pas non plus oublier les RDV téléphoniques à assurer.

Petite nouveauté pour le SIP de BAR LE DUC, les usagers qui n'ont pas réussi à joindre le SIP, pourront laisser leurs coordonnées pour être rappelés dans les 48 heures.

Et tout ça, au mieux à effectif constant !

Pour l'accueil physique, il faudra assurer un accueil spontané de qualité de premier niveau, quatre demi-journées par semaine.

Il faudra aussi promouvoir et assurer les accueils de 2ème niveau sur RDV, sur 4 demi-journées également.

Cette année, les contribuables auront de nouveau accès au libre service normalement assuré par un service civique... dont la formation à la déclaration en ligne aura lieu dans 15 jours. Charge au service de mobiliser quelqu'un pour lui donner une ébauche de formation au préalable pour le rendre un tant soit peu opérationnel.

A cela s'ajoute les RDV dans les espaces France Service.

La nouveauté, même s'il s'agit plutôt d'un retour vers le passé : les permanences sans RDV dans les EFS qui rappellent l'époque où les agents des impôts les assuraient dans les mairies. Si dans le principe tout est clair, les détails de leur organisation sont totalement flous. Au chef de service ou à leur adjoint de se débrouiller pour les finaliser. Et pour ne pas pénaliser les effectifs, c'est 1 agent par permanence ! On se demande comment feront les agents s'il y a foule, d'autant plus que les permanents des EFS ont commencé à en faire la promotion alors que la campagne de communication n'a pas commencé !

Mais pour le Directeur, ça devrait passer, il n'est pas sûr qu'il y ait grand monde, même s'il se réjouit que les EFS fassent la publicité de ces permanences.

Pour assurer tout ça, les services seront bien sûr à effectif constant !

Le Directeur a oublié qu'il n'y a pas si longtemps, les effectifs étaient suffisants pour que les contribuables soient reçus 5 jours par semaine, matin et après midi ou que les permanences se faisaient à deux et qu'une centaine de contribuables y était accueillis.

Ce qui relativise un peu son discours sur l'amélioration du service public...

Pour Solidaires, on voit toute la difficulté à mener cette campagne qui oblige à s'arracher les cheveux sur la gestion des plannings à force de rogner sur les effectifs, à se demander comment faire pour honorer toutes les sollicitations téléphoniques, les courriels (où le mot d'ordre pour les SIP est « débrouillez-vous pour organiser leur traitement »), les demandes de RDV, etc.

Le traitement des déclarations est aussi remaniée : fini ILIAD et bienvenue à GESTPART !

Par contre, cette nouvelle modalité de saisie n'a

**LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ... PARTOUT, PRÈS DE CHEZ VOUS !**





pas fait, à notre grand regret (partagé par la DDFIP), l'objet d'un minimum de formation. Un petit « pas à pas » est tout de même disponible. La disponibilité de l'application est d'ailleurs retardée, ce qui ne va pas faciliter la prise en main de l'application.

Autre nouveauté, la mise en place de la déclaration par internet et du PAS ont favorisé l'apparition de nouveaux mécanismes de fraude. De nouveaux outils et procédures sous forme de liste à exploiter (une de plus) ont vu le jour pour identifier les fraudeurs.

Les collègues voient bien que la saisie des déclarations et le traitement des listes ne sera pas pour tout de suite, compte tenu du volume des sollicitations des contribuables auquel il faudra répondre et des effectifs de plus en plus restreints des SIP.

Concernant la documentation, Solidaires regrette que la maquette dynamique qui aide les collègues à guider les gens dans la télédéclaration ne soit toujours pas mise à jour alors que nous avons fait remonter ce problème lors de la dernière campagne. Nous regrettons aussi que la brochure pratique sous forme papier ne soit toujours pas disponible et également que tous les SIP n'aient pas effectué leur réunion de campagne avant le début de la campagne...

Autre nouveauté de l'année : la Direction Générale affiche pour cette campagne la volonté d'accroître le contrôle des demandes frauduleuses. Louable résolution, mais à effectif constant cela risque d'être une tâche impossible pour les agents des SIP...

Un dernier petit mot sur le contexte sanitaire: les SIP tendent le dos. Avec des effectifs aussi réduits, la moindre absence pour cause de COVID peut gripper toute la machine. On ne peut plus obliger les gens à porter un masque ou se désinfecter les mains. Par contre, il est

prévu de poser des panneaux incitant les contribuables à conserver ces pratiques.

Des masques FFP2 seront tout de même disponibles pour les agents sur simple demande.

Donc une campagne que les collègues appréhendent mais le Directeur est confiant...

Alea jacte est !

## **Bilan de l'exécution budgétaire 2021 et perspectives 2022**

Voici les principales dépenses d'amélioration de 2021 : 50 moniteurs, 10 fauteuils, 23 téléphones portables, 5 clés 4G, ordinateurs portables, imprimante pour le SPFE, participation au remplacement des luminaires de Verdun, travaux pour l'accueil à Montmédy, peinture du SIP de Commercy.

Du fait du report de certaines dépenses sur 2022, la DDFIP a restitué 160 000 € en fin d'exercice.

Nous avons donc voté à l'unanimité contre ce budget. Des dépenses nécessaires auraient pu être faites, comme l'achat de fauteuils, de masques, de casques téléphoniques, de téléphones portables, de lampadaires pour les bâtiments C et D de la cité à Bar le Duc (qui seront au final imputés sur les crédits du CHSCT, au détriment de dépenses d'amélioration des conditions de travail qui auraient pu être réalisées).

Les prévisions de dépense pour 2022 intègrent le déploiement de la TOIP à Montmédy et Commercy, le remplacement de la porte d'accès des agents et du portail du garage à la direction.



## Bilan à mi-parcours du plan d'actions de la DGFIP 2020-2022 en faveur de l'égalité professionnelle

La direction nous a présenté le bilan à mi-parcours du plan d'actions de la DGFIP 2020-2022 en faveur de l'égalité professionnelle.



Même si ce plan peut être qualifié d'ambitieux, nous regrettons le manque de moyens humains et budgétaires concrets, d'échéances précises ou de sanctions.

Alors que ce plan concerne les années 2020-2022 et qu'il reste donc 9 mois, toutes les mesures conséquentes, comme celles concernant les inégalités salariales ou la part des femmes dans les emplois de direction sont « en cours » ou « non réalisées ».

Les actions mises en place sont principalement de l'information et de la communication, à budget constant.

De plus, la loi de transformation de la Fonction publique et les Lignes Directrices de Gestion, de par les modalités de recrutement et de gestion des personnels, vont accentuer les inégalités déjà présentes.

Au sein de la direction, la formation « lutter contre les violences sexistes et sexuelles » est progressivement mise en place. Elle devra être suivie par tous les agents.

Nous vous rappelons que si vous êtes victimes ou témoins de violence dans le cadre du travail ou dans le cadre privé, vous pouvez contacter :

- Votre section syndicale locale
- AVFT (Association contre les violences faites aux Femmes au Travail)
- CPEF de la Meuse (Centre de Planification et d'Éducation Familial, Maison de la Solidarité, 12 rue André Theuriet, 55000 Bar le Duc ; Tél. : 03 29 77 40 45)
- 3919 : Violences conjugales info <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



À partir du jaune, ne reste pas isolé-e, parles-en à une personne de confiance et prends contact avec un syndicat Solidaires. De même si tu en es témoin !

Logo of Solidaires, Union syndicale de Solidaires. Text: VIOLENTOMÈTRE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL! Plus de ressources : solidaires.org/vsst

Vos représentant-es :  
Françoise Jacobée,  
Eric Porchon,  
et Eve Cultot